



PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

N° 06/06/24

Objet : Demande d'un crédit de construction de CHF 600'000.- pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis porte sur une demande d'un crédit d'investissement de CHF 600'000.- pour la construction de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées pour la mise en séparatif de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village (Voir plan schématique annexé).

En 2023, le Conseil a accordé un crédit d'étude (préavis N° 07/12/23) d'un montant de CHF 34'000.-. Celui-ci a permis au bureau d'ingénieur civil d'effectuer les investigations nécessaires et d'établir le projet de l'ouvrage et l'appel d'offres selon la procédure des marchés publics.

2. PRÉAMBULE

Les eaux claires et eaux usées des parcelles situées dans la zone précitée se rejettent dans un collecteur unitaire qui est raccordé au collecteur d'eaux usées de l'ERM via une station de pompage des eaux. Ce collecteur en béton d'un diamètre de 200 mm est en mauvais état.

L'objectif est de mettre en séparatif une des dernières zones communales encore en système unitaire, afin de permettre le rejet des eaux claires dans le ruisseau « Le Curbit ». Cela permettra de diminuer les apports d'eaux claires à l'épuration et de maintenir le rejet des eaux usées à la station de traitement des eaux usées (STEP de l'ERM).

3. ASPECTS TECHNIQUES

Tous les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sont situés sur des parcelles privées bâties avec les contraintes s'y rapportant.

Les nouveaux collecteurs construits sont constitués d'un tuyau en PVC enrobé de béton, d'un diamètre 160 à 200 mm pour les collecteurs des eaux usées et de 200 à 250 mm pour les collecteurs des eaux claires. La longueur totale des collecteurs est d'environ 535 mètres.

Des chambres de visite seront construites sur les collecteurs, permettant le contrôle des séparatifs et l'entretien de ceux-ci.

L'évacuation des eaux des collecteurs est prévue de la manière suivante :

- les collecteurs des eaux usées sont maintenus sur le réseau de l'ERM via la station de pompage existante,
- les collecteurs des eaux claires seront raccordés au ruisseau « Le Curbit ». Un ouvrage spécifique sera réalisé sur la tête du collecteur se déversant dans le ruisseau.

4. MONTANT DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT

Le devis estimatif du coût des travaux a été effectué par le bureau d'ingénieurs mandaté. Il est basé sur l'établissement d'avant-métrés et se présente comme suit :

1. Génie civil	CHF	380'000.00
- Travaux de génie civil – Collecteurs	CHF	365'000.00
- Travaux de raccordement au ruisseau	CHF	15'000.00
2. Aménagements divers	CHF	45'000.00
- Curage et contrôle caméra des collecteurs	CHF	7'500.00
- Abattage et défrichage	CHF	3'000.00
- Paysagiste (haies, clôtures et jardinage)	CHF	32'000.00
- Frais administratifs et indemnités perte de culture	CHF	2'500.00
Total intermédiaire	CHF	425'000.00
3. Divers et imprévus	CHF	42'500.00
- Divers et imprévus (10%)	CHF	42'500.00
Total intermédiaire	CHF	467'500.00
4. Honoraires et frais	CHF	51'300.00
- Ingénieur civil.	CHF	39'300.00
- Géomètre (points limites et servitudes)	CHF	12'000.00
Total intermédiaire des travaux	CHF	518'800.00
Report du crédit d'étude (préavis N° 07/12/23)		31'500.00
Total coût (HT)	CHF	550'300.00
TVA 8.1%	CHF	44'574.30
Total général (TTC)	CHF	594'874.30
Total général arrondi (TTC)	CHF	600'000.00

5. FINANCEMENT

Le montant de CHF 600'000.- sera financé par un emprunt bancaire ou la trésorerie courante et amorti sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux.

Cette réalisation n'entraînera pas de charge d'exploitation supplémentaire.

6. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

- vu le préavis n° 06/06/24 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

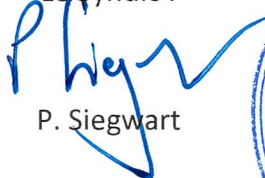
d é c i d e

1. d'accorder un crédit de construction de CHF 600'000.00 pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la zone située entre les chemins du Curbit, de Banniaz et la route du Village
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement complémentaire par un emprunt bancaire ou la trésorerie courante
3. de dire que ce montant sera amorti sur une durée de 30 ans dès la fin des travaux
4. de prendre note que ces travaux n'entraîneront aucune charge d'exploitation supplémentaire

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :


P. Siegwart



La Secrétaire :


M. Champod

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 24 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Ph. Stalder

Le Secrétaire :

A. Etchegaray